

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Xthetic® denture fx

Date de révision: 31.01.2023

Code du produit: 1-902

Page 1 de 10

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Xthetic® denture fx

Groupe du produit: Composant liquide  
 UFI: 77N8-9EVG-2602-J0GG

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Pour caractériser les prothèses dentaires

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AcrylX GmbH  
 Rue: Industriestraße 7  
 Lieu: D-61191 Rosbach v.d.H.  
 Téléphone: +49 (0) 6007 - 9382 300      Téléfax: +49 (0) 6007 - 9382 390  
 e-mail: info@acrylx.com  
 Interlocuteur: Oliver Wesner      Téléphone: 320  
 e-mail: info@acrylx.com  
 Internet: www.acrylx.com

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225  
 Skin Irrit. 2; H315  
 Skin Sens. 1; H317  
 STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

méthacrylate de méthyle  
 diméthacrylate de 1,4-butanediol

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Xthetic® denture fx

Date de révision: 31.01.2023

Code du produit: 1-902

Page 2 de 10

P302+P352	des yeux/du visage/une protection auditive.
P333+P313	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau et savon.
P362+P364	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P370+P378	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	En cas d'incendie: Utiliser Mousse, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans comme déchet dangereux - conformément à la législation locale et nationale - incinérateur approprié et agréé pour les déchets organiques combustibles.

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Mélange à base de méthacrylate de méthyle.

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
80-62-6	méthacrylate de méthyle			90 - < 95 %
	201-297-1		01-2119452498-28	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H225 H315 H317 H335			
2082-81-7	diméthacrylate de 1,4-butanediol			5 - < 10 %
	218-218-1		01-2119967415-30	
	Skin Sens. 1; H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
80-62-6	201-297-1	méthacrylate de méthyle	90 - < 95 %
	par inhalation: CL50 = 29,8 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		
2082-81-7	218-218-1	diméthacrylate de 1,4-butanediol	5 - < 10 %
	dermique: DL50 = > 3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 10000 mg/kg		

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Xthetic® denture fx**

Date de révision: 31.01.2023

Code du produit: 1-902

Page 3 de 10

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse, Poudre d'extinction

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Liquide et vapeurs très inflammables. Polymérisation exothermique possible si chauffé, exposé à l'air ou au soleil ou après ajout d'initiateurs à radicaux libres. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Xthetic® denture fx**

Date de révision: 31.01.2023

Code du produit: 1-902

Page 4 de 10

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Information supplémentaire**

Attention! Le transport s'effectue généralement à des températures supérieures au point d'éclair.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.  
Protéger des radiations solaires directes.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart de la chaleur.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
80-62-6	Méthacrylate de méthyle	50	205		VME (8 h)	
		100	410		VLE (15 min)	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
80-62-6	méthacrylate de méthyle			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation		208 mg/m³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique		17 mg/kg p.c./jour

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Porter des gants de protection appropriés. Pour protéger des projections : butyle ; EN 374. Pour protéger contre l'immersion : butyle ; 0,7 mm ou plus d'épaisseur, EN 374. L'adéquation des gants doit être convenue avec le fabricant. Changer de gants en cas de contamination ou si le temps de pénétration est dépassé. Résistance du matériau des gants : voir les informations du fabricant de gants.

**Protection de la peau**

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Xthetic® denture fx

Date de révision: 31.01.2023

Code du produit: 1-902

Page 5 de 10

#### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si les mesures techniques sont inadéquates ou non disponibles et qu'une exposition est à prévoir qui dépasse la DNEL (niveau d'exposition dérivé en dessous duquel la substance ne cause aucun danger pour la santé humaine). Un masque respiratoire approprié avec filtre de type A (EN141 ou EN405) est recommandé. Un appareil respiratoire autonome peut être nécessaire si des concentrations de vapeur particulièrement élevées se forment.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	-48 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100,5 °C
Inflammabilité:	non applicable non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	2,1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	12,5 vol. %
Point d'éclair:	10 °C
Température d'auto-inflammation:	421 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	12,5 g/L
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	1,38
Pression de vapeur: (à 20 °C)	36 hPa
Densité (à 15,5 °C):	0,949 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative: (à 20 °C)	3,5

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Température d'inflammation spontanée	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Propriétés comburantes	
Non comburant.	

#### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	0,53 mPa·s

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Facilement inflammable, Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Xthetic® denture fx**

Date de révision: 31.01.2023

Code du produit: 1-902

Page 6 de 10

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Polymérisation exothermique possible si chauffé, exposé à l'air ou au soleil ou après ajout d'initiateurs à radicaux libres.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Polymérisation exothermique possible si chauffé, exposé à l'air ou au soleil ou après ajout d'initiateurs à radicaux libres. Protéger des radiations solaires directes.

**10.5. Matières incompatibles**

En présence de formateurs de radicaux (par exemple de peroxydes), de substances réductrices et/ou de métaux lourds, le produit peut polymériser avec dégagement de chaleur.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél contrôlé**

	Dose	Espèce	Source
DL50, orale	7870 mg/kg	Rat	
DL50, cutanée	> 5000 mg/kg	Lapin	
CL50, inhalation (vapeur) (4 h)	78 mg/l	Rat	

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
80-62-6	méthacrylate de méthyle				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	OCDE 401	
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin		
	inhalation vapeur	CL50 29,8 mg/l	Rat		
2082-81-7	diméthacrylate de 1,4-butanediol				
	orale	DL50 > 10000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 3000 mg/kg	Lapin		

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (méthacrylate de méthyle; diméthacrylate de 1,4-butanediol)

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (méthacrylate de méthyle)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Xthetic® denture fx**

Date de révision: 31.01.2023

Code du produit: 1-902

Page 7 de 10

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
80-62-6	méthacrylate de méthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 79 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OCDE 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 110 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	OCDE 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 69 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 37 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	
2082-81-7	diméthacrylate de 1,4-butanediol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 32,5 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 7,51 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 211	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 7,51 mg/l		Selenastrum capricornutum		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
80-62-6	méthacrylate de méthyle	1,38
2082-81-7	diméthacrylate de 1,4-butanediol	3,1

**12.4. Mobilité dans le sol**

Mobilité dans le sol: Aucune adsorption dans le sol ou sédiment.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Xthetic® denture fx**

Date de révision: 31.01.2023

Code du produit: 1-902

Page 8 de 10

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

070208 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; autres résidus de réaction et résidus de distillation; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1247
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	339
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E
<b>Autres informations utiles (Transport terrestre)</b>	
SAPT: > 60 °C	

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1247
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
<b>Autres informations utiles (Transport fluvial)</b>	
SAPT: > 60 °C	

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1247
---	---------

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Xthetic® denture fx**

Date de révision: 31.01.2023

Code du produit: 1-902

Page 9 de 10

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3

Dispositions spéciales: -

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

EmS: F-E, S-D

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

SAPT: > 60 °C

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1247

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L

Passenger LQ: Y-341

Quantité exceptée: E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

SAPT: > 60 °C

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides combustibles.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

2010/75/UE (COV): 90 % (854,1 g/l)

2004/42/CE (COV): 90 % (854,1 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

**Législation nationale**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Xthetic® denture fx**

Date de révision: 31.01.2023

Code du produit: 1-902

Page 10 de 10

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Xthetic® denture fx**

Date de révision: 31.01.2023

Code du produit: 1-901

Page 1 de 8

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Xthetic® denture fx

Groupe du produit: Composant en poudre

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Pour caractériser les prothèses dentaires

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	AcrylX GmbH	
Rue:	Industriestraße 7	
Lieu:	D-61191 Rosbach v.d.H.	
Téléphone:	+49 (0) 6007 - 9382 300	Téléfax: +49 (0) 6007 - 9382 390
e-mail:	info@acrylx.com	
Interlocuteur:	Oliver Wesner	Téléphone: 320
e-mail:	info@acrylx.com	
Internet:	www.acrylx.com	

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans comme déchet dangereux - conformément à la législation locale et nationale - incinérateur approprié et agréé pour les déchets organiques combustibles.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208 Contient peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Enthält Methylmethacrylat, Dibenzoylperoxid. Kann allergische Reaktionen hervorrufen.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange à base de polyméthacrylates de méthyle et de catalyseur.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Xthetic® denture fx**

Date de révision: 31.01.2023

Code du produit: 1-901

Page 2 de 8

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
9011-14-7	Acrylic polymère			95 - < 100 %
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle			< 1 %
	202-327-6		01-2119511472-50	
	Org. Perox. B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H241 H319 H317 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des mesures de premiers secours**
**Indications générales**

Consulter un médecin en cas de malaise.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1. Moyens d'extinction**
**Moyens d'extinction appropriés**

Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2)

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**
**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Xthetic® denture fx

Date de révision: 31.01.2023

Code du produit: 1-901

Page 3 de 8

#### Remarques générales

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Autres informations

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

##### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl	-	5		VME (8 h)	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Protection des mains

Autorisation n°

##### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire .

Un masque anti-poussière ou un respirateur adapté avec un filtre de type P1 ou FFP1 (EN143 ou EN149) peut convenir. Dans le cas peu probable où des quantités particulièrement importantes de poussière se formeraient, un appareil respiratoire autonome peut être approprié.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Xthetic® denture fx

Date de révision: 31.01.2023

Code du produit: 1-901

Page 4 de 8

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Poudre	
Couleur:	voir emballage	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:		ca. 110 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Inflammabilité:		non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:		non applicable
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		> 250 °C
Température d'auto-inflammation:		> 400 °C
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		non déterminé
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.	
Solubilité dans d'autres solvants	Solubles dans les hydrocarbures.	
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		1,16 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente (à 20 °C):		700 - 750 kg/m <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative:		non déterminé

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Température d'inflammation spontanée solide:	non déterminé
gaz:	non applicable
Propriétés comburantes	
Non comburant.	

#### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en corps solides:	100 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Xthetic® denture fx**

Date de révision: 31.01.2023

Code du produit: 1-901

Page 5 de 8

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Décomposition exothermique avec formation de: Méthacrylate de méthyle

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Absence de données toxicologiques.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 10000,0 mg/kg

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Contient peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle. Peut produire une réaction allergique.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé non dangereux selon la Directive 1999/45/CE.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Xthetic® denture fx

Date de révision: 31.01.2023

Code du produit: 1-901

Page 6 de 8

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### **L'élimination des emballages contaminés**

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

##### **Transport terrestre (ADR/RID)**

###### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### **14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **Transport fluvial (ADN)**

###### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### **14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **Transport maritime (IMDG)**

###### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### **14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

###### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### **14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Xthetic® denture fx

Date de révision: 31.01.2023

Code du produit: 1-901

Page 7 de 8

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

#### Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC

#### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 LC50: Lethal concentration, 50%  
 LD50: Lethal dose, 50%

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 EUH208 Contient peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl. Peut produire une réaction allergique.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Xthetic® denture fx**

Date de révision: 31.01.2023

Code du produit: 1-901

Page 8 de 8

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*